

Publié le 7 mai 2018

« En choisissant GEG, les communes maintiennent leur service public de proximité »

La mutation du secteur énergétique fait peser de nombreuses incertitudes sur le devenir des entreprises locales de distribution (ELD). Dix communes de l'Isère et de Savoie ont décidé de rejoindre la Sem Gaz Électricité de Grenoble (GEG) plutôt qu'Enedis, en situation de monopole sur le secteur. Les raisons d'un tel ralliement sont décryptées ici par la directrice de GEG, Christine Gochard.



Il est rare qu'une entreprise locale de distribution (ELD) comme GEG élargisse son périmètre d'activité dans un secteur dominé par Enedis. Comment expliquer la décision de 10 communes d'Isère et de Savoie de fusionner leur régie avec vous ?

La fusion entre ELD est une possibilité qui est prévue dans le Code de l'énergie. Mais je vous le confirme, c'est rare en France et c'est historique pour **GEG**. Depuis 150 ans, la Sem exploite les réseaux de gaz et d'électricité de **Grenoble**. Pour la première fois, nous allons étendre notre périmètre de distribution en assurant la gestion des réseaux de 11 nouvelles communes. Après la commune d'Allevard l'année dernière, 10 nouvelles communes viennent de fusionner leur régie d'électricité avec GEG. Il s'agit des communes de Saint-Marcellin, Vinay, Villard-Bonnot, Allemont, La Ferrière, Le Moutaret, Pinsot, Presle, Crêts-en-Belledonne et Séchilienne. De ce fait, **GEG passe de 100 000 à 120 000 clients**.

Quels sont les avantages espérés par les 10 communes concernées ? Et que deviendront les salariés des anciennes structures ?

La mutation du secteur énergétique faisait peser de nombreuses incertitudes sur le modèle économique des régies d'électricité des communes concernées. La fin des **tarifs réglementés de vente (TRV)** jaunes et verts, l'incertitude sur la disparition des TRV bleus, la baisse à terme des **consommations énergétiques** mais surtout les investissements importants liés à la mise en place des **comptages intelligents** réinterrogeaient la viabilité du modèle de ces régies, sous 3 à 5 ans.

Nous avons repris tout le personnel et conservé les bureaux d'accueil du public

En choisissant de se rapprocher de GEG, les communes ont vu plusieurs avantages. Le premier est de rester dans le cadre d'un **modèle d'entreprise de service public de proximité** et ainsi de conserver leur ancrage local et historique. Le second est de continuer de percevoir en direct le produit de la redevance versé par GEG. Le troisième avantage consiste dans l'engagement de GEG à maintenir les agences locales et les emplois. Concrètement, nous avons repris tout le personnel et conservé les bureaux d'accueil du public. Ensemble, nous allons finalement pouvoir atteindre une taille critique qui permet de faire face aux investissements à venir.

Cette décision peut-elle inspirer d'autres entreprises locales de distribution en France ?

En Isère, toutes les communes ayant une régie d'électricité ont fait le choix de rejoindre GEG. Il est vrai que les petites ELD s'interrogent sur leur capacité d'adaptation aux nouveaux enjeux des marchés de l'énergie. Les communes ayant une entreprise locale de distribution cherchent souvent différentes **solutions de coopération** et de **mutualisation de moyens**. Elles peuvent aussi se regrouper entre elles ou rejoindre une ELD de taille plus importante.